

Mortalité toutes causes confondues

Date de publication : mardi 14 janvier 2025

ÉDITION NATIONALE

Surveillance sanitaire de la mortalité toutes causes confondues

Points clés

- Au niveau national, le nombre de décès toutes causes confondues transmis par l'Insee est en excès entre S51 et S01-2025 chez les 15-64 ans et les 65-84 ans. Chez les 85 ans ou plus, un excès marqué est observé en S01-2025.
- Au niveau régional, un excès de décès est observé en région PACA et Normandie entre S51-2025 et S01-2025. Six autres régions de la moitié est sont concernées par un excès de mortalité en S01-2025 (source Insee).
- En semaine 02-2025, le nombre de décès toutes causes certifiés par voie électronique est toujours en hausse par rapport à la semaine précédente, principalement chez les personnes de plus de 85 ans et dans les EHPAD/Maison de retraite.

Point de situation

Au niveau national

Avec la consolidation des données, le nombre de décès toutes causes confondues **issus des bureaux d'état-civil** excède significativement le nombre attendu de décès en S52-2024 et S01-2025, tous âges (Figure 1). Cet excès est observé chez les 15-64 ans et les 65-84 ans dès la semaine 51-2024 jusqu'à S01-2025 (Figure 3). Chez les personnes de 85 ans ou plus, les effectifs ont progressé et sont en excès sur la semaine S01-2025.

A partir des certificats électroniques de décès, 8 368 décès tous âges et toutes causes confondues ont été enregistrés en semaine 02-2025. Cet effectif poursuit sa hausse par rapport à la semaine précédente, mais de façon moins marquée (+5%, soit +428 décès, vs. +10% en S01) (Figure 2). La hausse en S02 concerne principalement les personnes de plus de 85 ans (+9%, soit +323 décès), alors que les effectifs des personnes de 65-84 ans se stabilisent. Une hausse est également notée chez les personnes de 15-44 ans, dans de petits effectifs (+10%, soit +13 décès) (Figure 4).

La hausse est essentiellement observée dans les EHPAD/maisons de retraite (+22%, soit +268 décès) alors que les effectifs se stabilisent dans les établissements de santé. Ils restent stables également à domicile (Figure 5).

Au niveau régional

Tous âges confondus, les effectifs de décès **issus de l'état civil** étaient déjà en excès en S51 et S52-2024 en PACA et Normandie. En S01-2025, l'excès s'est intensifié en PACA, alors que les effectifs semblent se stabiliser en Normandie. Six autres régions de la moitié est du territoire sont également passés en excès en S01 : Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Centre-Val de Loire et Hauts-de-France. Les effectifs en Ile-de-France et Bretagne sont à la limite haute des marges de fluctuations. Ces tendances sont à confirmer avec la consolidation des données.

A partir des certificats électroniques de décès, le nombre de décès en semaine 02-2025 se stabilise ou est en légère hausse par rapport à la semaine précédente, dans la majorité des régions hexagonales. La hausse est toutefois plus marquée en Normandie (+10%, soit +50 décès) et Bourgogne-Franche-Comté (+16%, soit +35 décès) (Figure 7).

Situation nationale

Tous âges confondus

Figure 1 : Fluctuations hebdomadaires des nombres observés (noir) et attendus (rouge) de décès, Tous âges confondus, 2017 à 2024 (jusqu'en semaine 01) - France (Source des données : Insee, actualisation au mardi 14 janvier 2025) (dernière semaine incomplète)

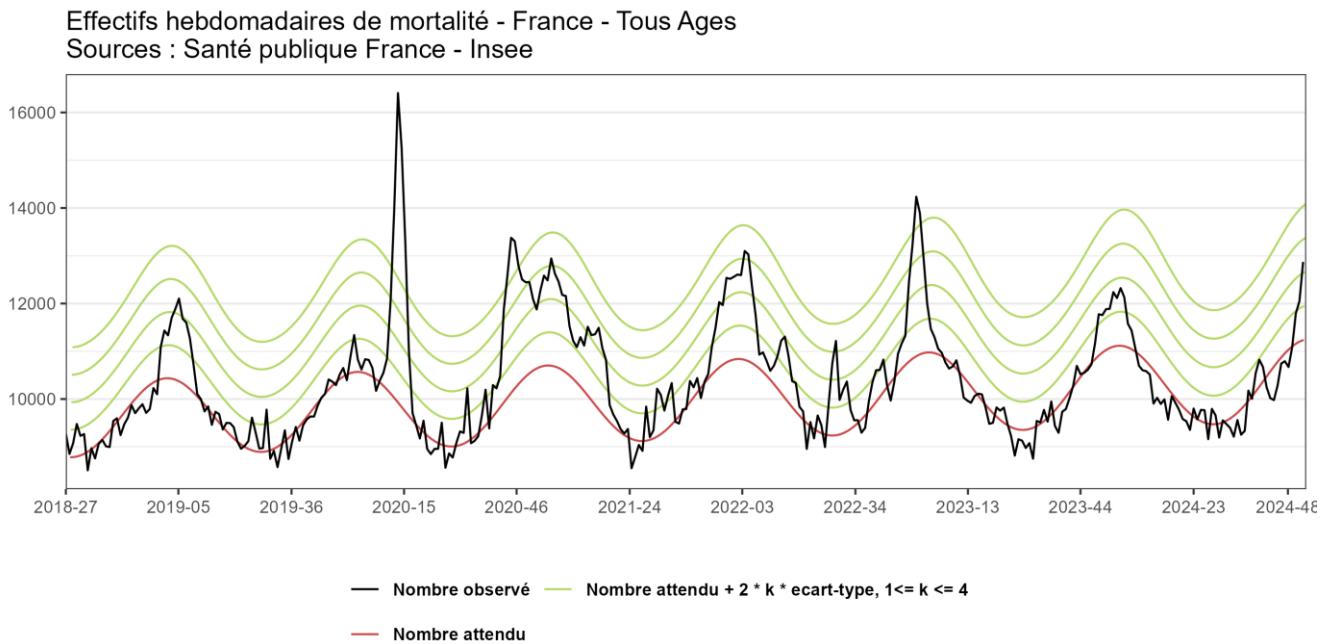
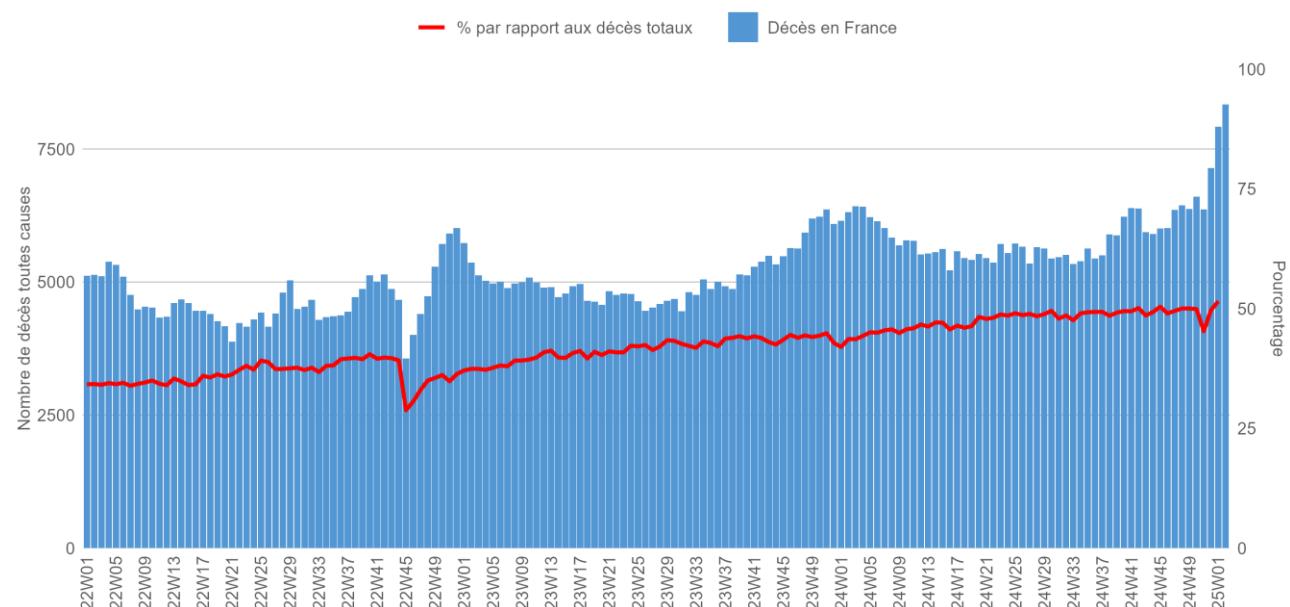


Figure 2 : Fluctuations hebdomadaires des décès toutes causes confondues certifiés par voie électronique et de la proportion par rapport à la mortalité nationale, à partir de S01-2022, Tous âges confondus – France (Sources des données : Inserm-Cépidc et Insee)



Analyse par classe d'âges et par type de lieu de décès

Figure 3 : Fluctuations hebdomadaires de la mortalité par classe d'âges, 2017 à 2024 (jusqu'à la semaine 1) – France
 (Sources des données : Insee - actualisation au mardi 14 janvier 2025)

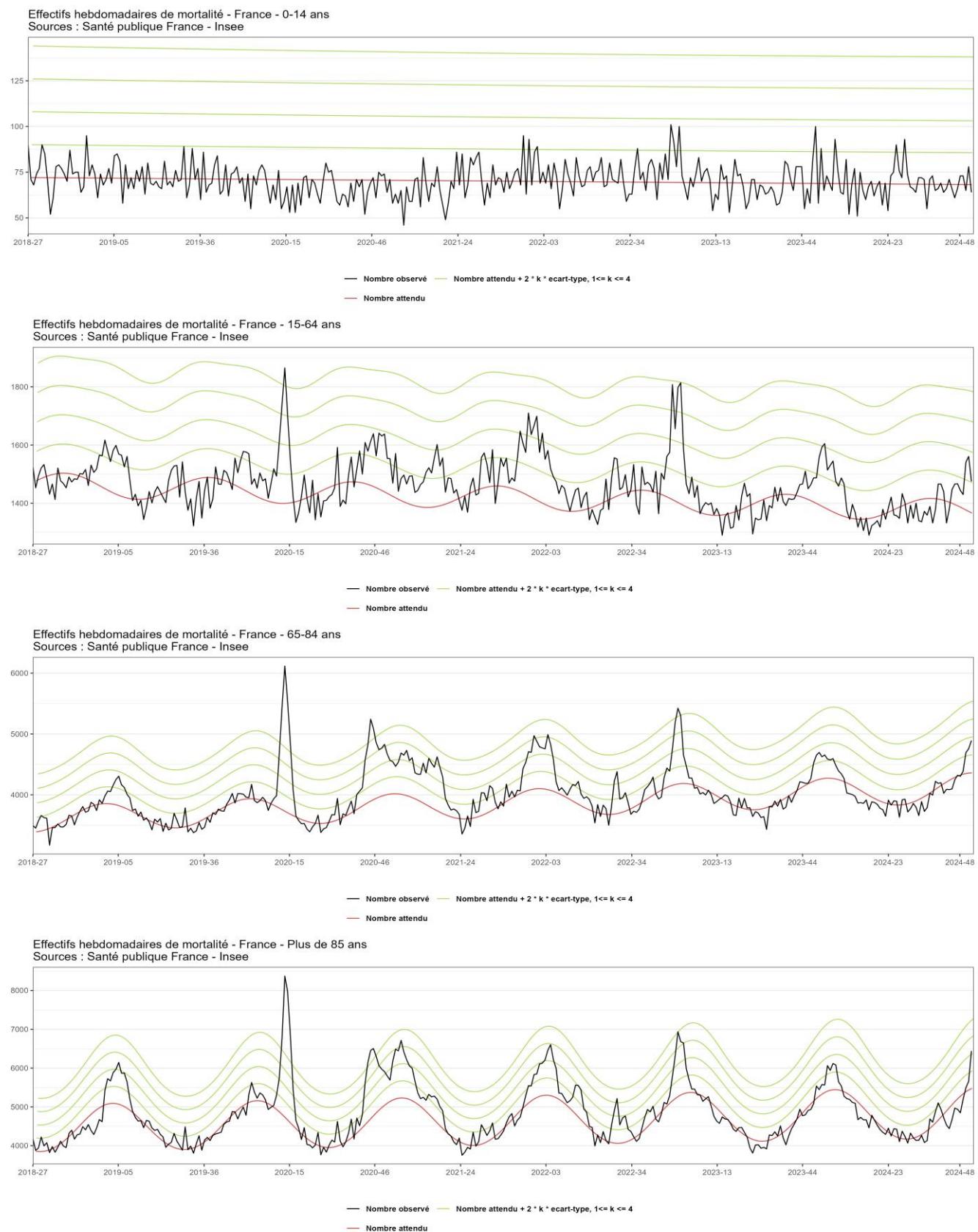


Figure 4 : Fluctuations hebdomadaires des décès toutes causes confondues certifiés par voie électronique à partir de S40-2022, par classe d'âges – France (Source des données : Inserm-CépiDc) (attention à l'échelle des ordonnées pour les 15-44 ans)

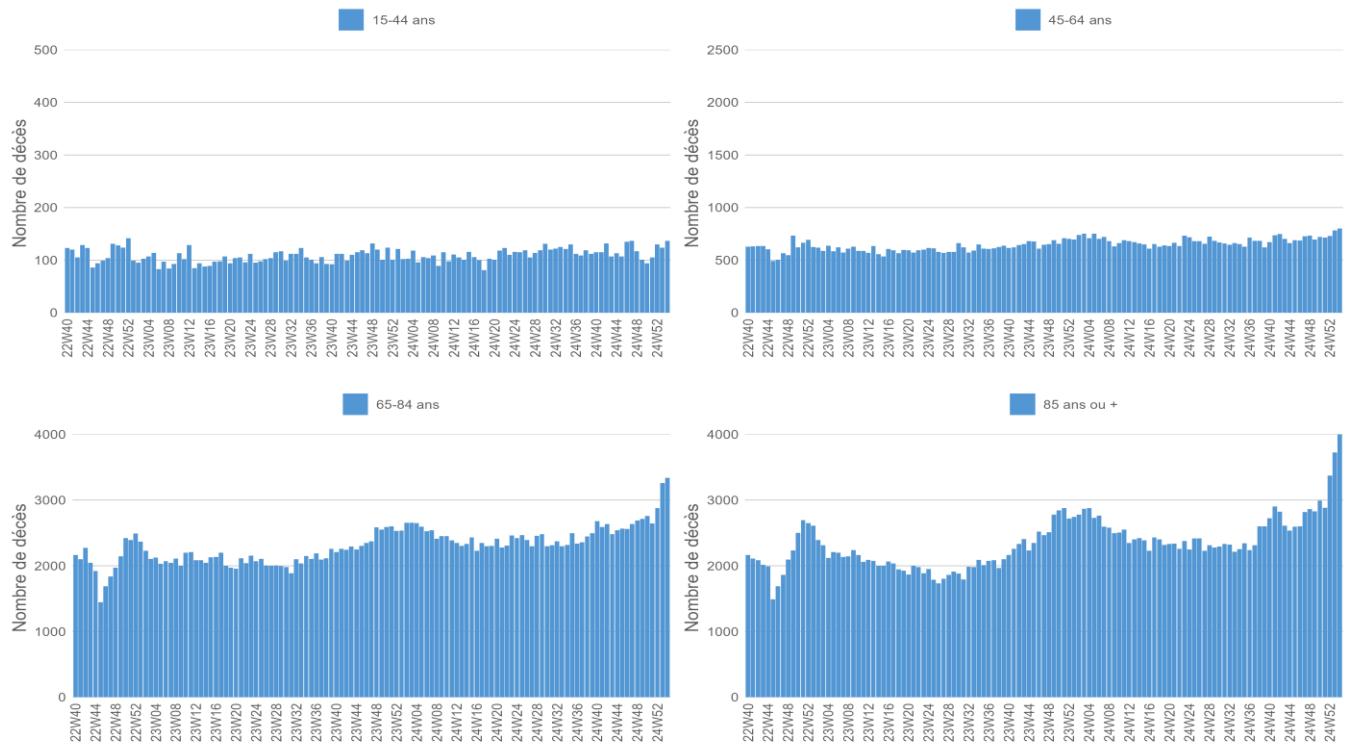
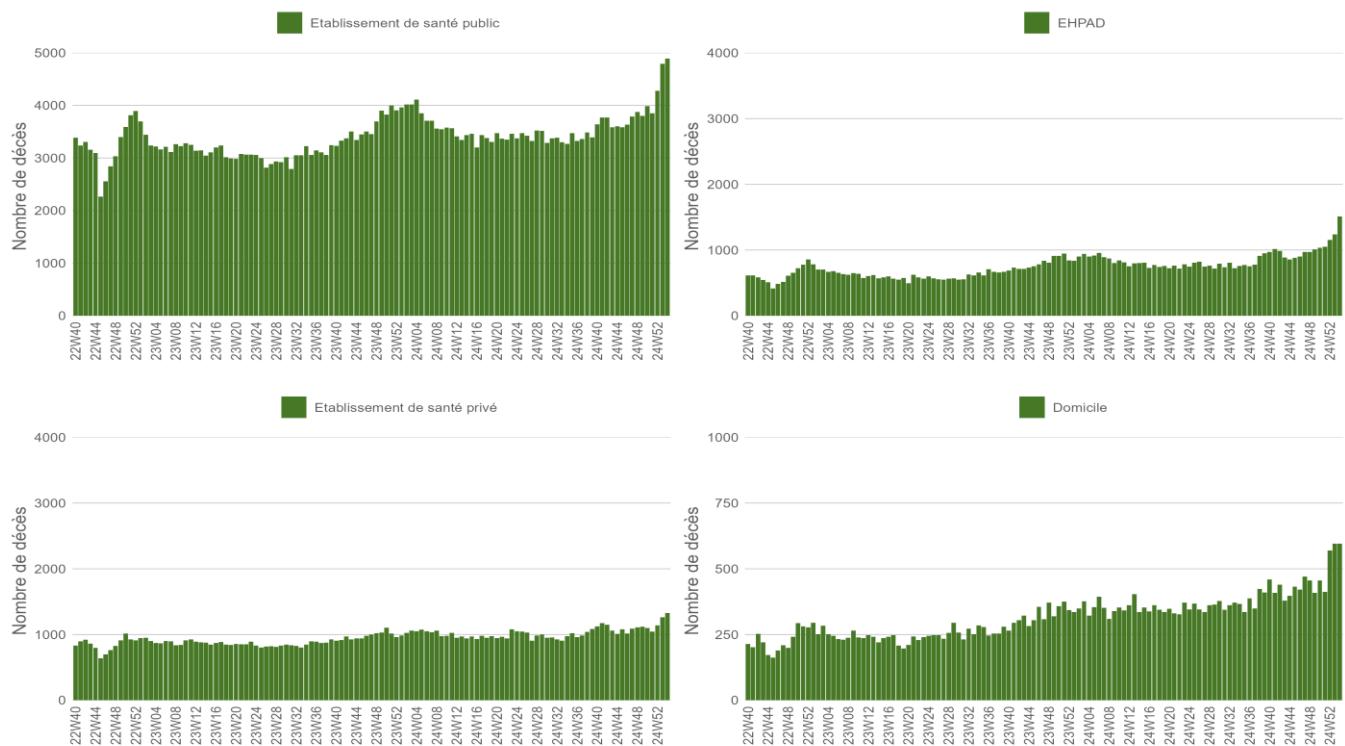
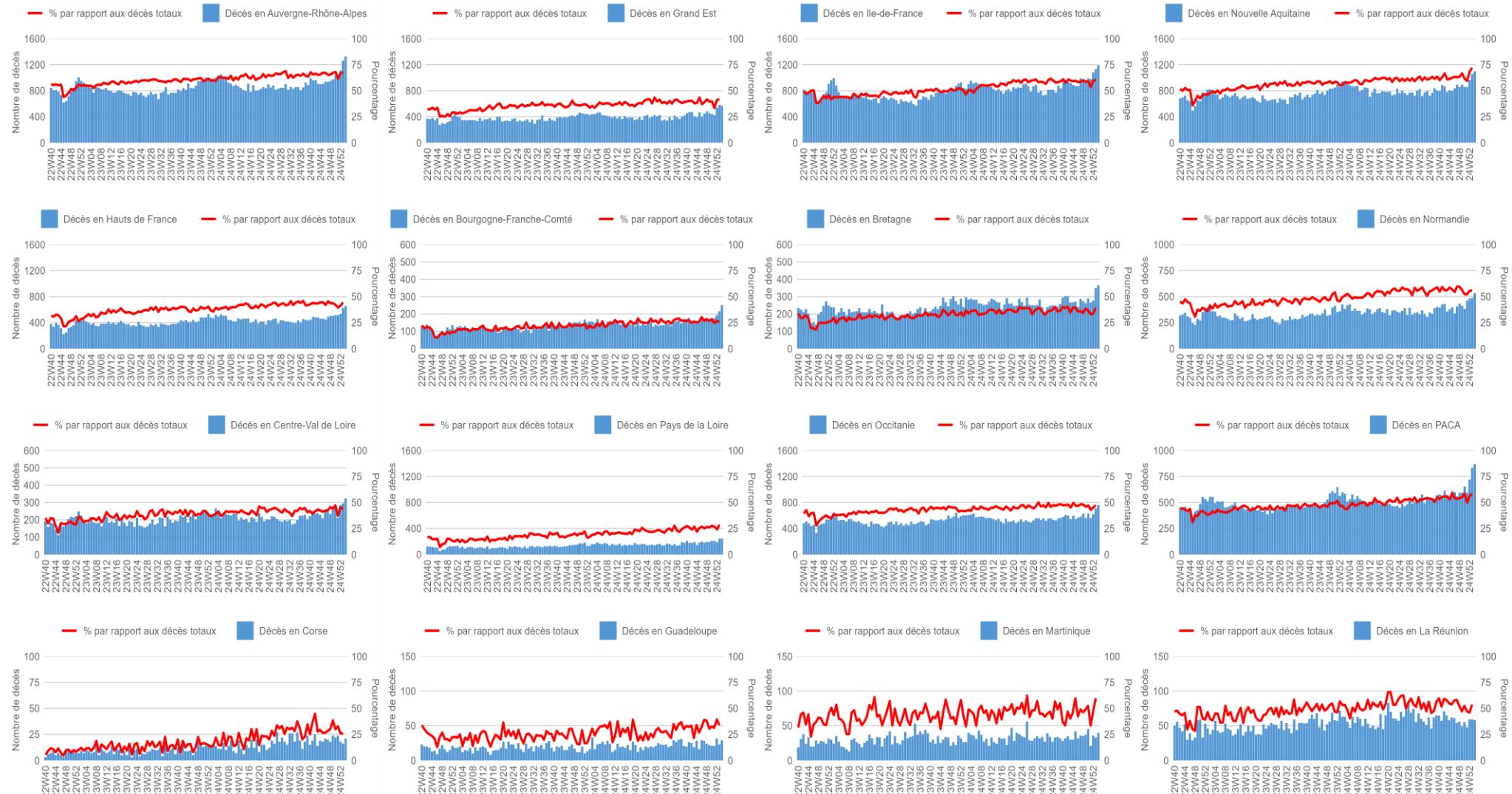


Figure 5 : Fluctuations hebdomadaires des décès toutes causes confondues certifiés par voie électronique à partir de S40-2022, par type de lieu de décès, tous âges – France entière (Source des données : Inserm-CépiDc) (attention à l'échelle des ordonnées pour les décès à domicile)



Situation régionale

Figure 7 : Fluctuations hebdomadaires des décès certifiés par voie électronique et de la proportion par rapport à la mortalité totale de chaque région, à partir de S40-2022, par région, tous âges (Source des données : Inserm-CépiDc et Insee) (attention aux échelles des ordonnées)



Méthodes

Mortalité issue des bureaux d'état-civil (Insee)

Données disponibles

Le suivi de la mortalité s'appuie sur les données issues d'un échantillon d'environ 5 000 communes transmettant leurs données d'état-civil (données administratives sans information sur les causes médicales de décès) sous forme dématérialisée à l'Insee. Ce réseau couvre 84 % de la mortalité nationale.

Les résultats et estimations présentés dans ce bulletin à partir de cette source sont produits uniquement à partir des données de cet échantillon de communes et ne sont pas extrapolés à l'ensemble de la population.

Délai de transmission

Compte tenu des délais légaux de déclaration d'un décès à l'état-civil (24h, hors week-end et jour férié) et du délai pris par le bureau d'état-civil pour saisir les informations, un délai entre la survenue du décès et l'arrivée des informations à Santé publique France est observé. On note ainsi, au niveau national et en moyenne sur l'ensemble de l'année, que les informations de 50% des décès survenus un jour J sont disponibles à Santé publique France à J+3. Cette part est de 90% à 7 jours et à près de 95% à 10 jours. Les délais de transmission peuvent être allongés ponctuellement; c'est notamment le cas lors de jours fériés, week-end prolongés, ponts, vacances scolaires, forte période épidémique...

Pour disposer d'une complétude et d'une validité suffisantes pour les analyses épidémiologiques, l'analyse des fluctuations de la mortalité d'une semaine complète ne peut être effectuée qu'avec un délai minimum de deux semaines (cas de la surveillance de routine). Pour l'évaluation d'impact sanitaire d'un évènement, un délai minimum de trois semaines est nécessaire.

Indicateurs et méthode

Le nombre hebdomadaire de décès est comparé à un nombre attendu de décès, estimé à partir du modèle statistique développé dans le cadre du projet Européen EuroMomo et utilisé par 25 pays ou régions européens. Ce modèle prend en compte les données historiques sur 6 années, la tendance générale et les fluctuations saisonnières. Il exclue les périodes habituelles de survenue d'évènements extrêmes pouvant avoir un impact sur la mortalité (chaleur/froid, épidémies). Le modèle est appliqué au niveau national, tous âges et pour 4 classes d'âges (< 15 ans, 15-64, 65-84 et >=85 ans) et aux niveaux régional et départemental, tous âges et chez les <15 ans, 15-64 et >=65 ans (graphiques non présentés).

Mortalité issue de la certification électronique (Inserm-CépiDc)

Depuis 2007, les médecins ont la possibilité de certifier les décès sous forme électronique à travers une application sécurisée (<https://sic.certdc.inserm.fr>) déployée par le CépiDc de l'Inserm. Les causes de décès sont disponibles à travers cette source de données pour Santé publique France, de manière réactive.

Début 2020, la certification électronique des décès permettait d'enregistrer 20% de la mortalité nationale. En lien avec l'épidémie de COVID-19, le déploiement de ce dispositif a progressé, permettant d'atteindre près de 43% de la mortalité nationale fin 2023. Cette part de décès certifiés électroniquement est hétérogène sur le territoire (entre 0% et 60% selon les régions) et selon le type de lieu de décès (utilisé pour 65% décès survenant à l'hôpital, mais que pour 15% des décès survenant à domicile).

Compte tenu de la montée en charge régulière de l'utilisation de ce système, l'interprétation de l'évolution hebdomadaire des décès, en particulier au niveau régional, doit être effectuée avec prudence.

Les effectifs de décès certifiés électroniquement sont présentés jusqu'à la semaine S-1, alors que ceux issus des données transmises par l'Insee sont présentés jusqu'à la semaine S-2 (compte tenu des délais de transmission).

Partenaires

Nous remercions l'ensemble des partenaires contribuant à la surveillance de la mortalité :

- L'Insee (Institut National de la statistique et des études économiques)
- L'Inserm-CépiDc (Centre d'épidémiologie des causes médicales de décès – Institut de la santé et de la recherche médicale)
- Les communes transmettant leurs données d'état-civil de façon dématérialisée à l'Insee
- Les médecins utilisant la certification électronique des décès

Equipe de rédaction

Jérôme Guillevic, Anne Fouillet, Jérôme Naud, Isabelle Pontais, Dr Bernadette Verrat

Date de publication : mardi 14 janvier 2025

Contact : presse@santepubliquefrance.fr